



Conditions d'utilisation: Gestion centrale des données relatives aux places d'apprentissage dans RPA

Responsabilités des entreprises RPA-E

Actualité

Les entreprises qui gèrent leurs données de manière centralisée dans le registre des places d'apprentissage RPA (ci-après nommées RPA-E, LSR-U en allemand) sont tenues de garder les données relatives aux places d'apprentissage à jour. Les annonces de places d'apprentissage en particulier (informations sur les places d'apprentissage vacantes) doivent être actualisées au moins une fois par semaine.

Intégralité

Toutes les places d'apprentissage vacantes doivent être saisies dans RPA. La publication de parties de l'offre de places d'apprentissage (p. ex. pour certaines professions) exclusivement sur d'autres canaux de communication (autres plates-formes, médias sociaux, etc.) n'est pas autorisée.

Qualité des données

Les RPA-E veillent à ce que les données relatives aux offres de places d'apprentissage publiées sur RPA soient fiables. Une attention particulière doit être accordée à l'exactitude des données (p. ex. adresses de postulation) et à la grammaire.

Interlocuteur administratif

Les RPA-E communiquent au CSFO, en tant qu'exploitant du RPA, les coordonnées de l'interlocuteur administratif (nom, prénom, adresse e-mail) auquel toute communication du CSFO en rapport avec le RPA sera adressée. Il est de la seule responsabilité de l'interlocuteur administratif désigné de transmettre les informations pertinentes à d'autres personnes concernées dans son entreprise (p. ex. autres utilisateurs du RPA).

Toute modification concernant l'interlocuteur administratif doit être communiquée immédiatement au CSFO à l'adresse suivante: datenmanagement@sdbb.ch.

Volonté de collaboration

En tant qu'exploitant du RPA, le CSFO sert d'intermédiaire pour le transfert de données entre les cantons et les entreprises. La qualité des données ne peut être garantie que si les trois parties impliquées (cantons, CSFO et entreprises) collaborent de façon satisfaisante et dans un esprit de partenariat. Par conséquent, les RPA-E s'engagent dans ce partenariat et coopèrent aux demandes des cantons et du CSFO pour assurer la qualité des données et l'ensemble des services liés au RPA.

Remarques concernant les places d'apprentissage

Il est possible de saisir des remarques pour toutes les offres de places d'apprentissage. Ces remarques sont publiées sur les différents portails. À cet égard, les RPA-E s'engagent à respecter les principes suivants de la CDOU (Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière):

- Les remarques discriminatoires (nationalité, sexe, etc.) ne sont pas autorisées.
- Les informations qui sont contraires à la loi ou du moins très douteuses (p. ex. «à partir de 18 ans», «année intermédiaire requise») ne sont pas autorisées.
- Les informations sur des critères d'exigences spécifiques à l'entreprise (p. ex. «Multicheck requis» ou «Stage d'observation requis») ainsi que les informations spécifiques à l'entreprise ne sont pas autorisées; il est en revanche possible d'insérer des liens vers des pages du site internet de l'entreprise sur lesquelles de telles informations peuvent être affichées.

Dispositions finales

Les RPA-E reconnaissent ces conditions d'utilisation par la mise à jour de leurs données dans le registre des places d'apprentissage RPA. Les RPA-E qui ne respectent pas ces principes peuvent être exclues de la gestion des données dans le RPA à la demande du CSFO ou des cantons; la compétence décisionnelle revient à la Commission formation professionnelle initiale CPFI de la CSFP.